

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 43/2011-2016

**DOUBLEMENT DES SURFACES D'ACCUEIL
PETITE ENFANCE – AMÉNAGEMENT DE
LOCAUX**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
Jeudi 3 octobre 2013 à 19h30
Centre socioculturel – salle polyvalente
Pré-Fontaine 60**

4 septembre 2013

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Augmentation de 22 à 44 places d'accueil de la garderie des P'tits Mômes

Introduction

Trois raisons principales sont à la base de l'augmentation de la demande en matière d'accueil des petits enfants (crèches). La première est l'évolution de la structure des ménages avec la multiplication des familles monoparentales. La deuxième est évidemment la croissance démographique dans notre région. La troisième est l'aspiration de nombreuses mères à conserver ou à reprendre une activité professionnelle. On peut trouver cette évolution sociale souhaitable ou regrettable, mais on doit en prendre acte et même s'attendre à ce qu'elle perdure, voire s'amplifie.

Cette constatation est d'ailleurs partagée par la grande majorité des autorités fédérales et cantonales. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat vient de proposer au Grand Conseil un renforcement de l'encouragement financier à la création et à l'exploitation des structures d'accueil. Actuellement, nombreuses sont les communes vaudoises de toutes tailles qui créent ou agrandissent leur(s) crèche(s). En 2011, la Municipalité a fixé un objectif de législature, au chapitre des infrastructures communautaires, précisant notre intention d'accroître le nombre de places aux P'tits Mômes.

A Crissier comme ailleurs, les places d'accueil ne sont de loin pas exclusivement attribuées à des familles en situations difficiles. Le choix de confier un enfant à une crèche, en général à temps partiel, est le fait de familles de toutes catégories sociales. La mise à disposition de places d'accueil est donc bel et bien une prestation répondant à un besoin général dont la satisfaction contribue au bien-être de la population.

Il n'en demeure pas moins que cette prestation coûte cher à la collectivité, même si l'Etat et les parents prennent une part majoritaire aux coûts de l'accueil. Une place d'accueil à 100 % coûte environ entre 10'000 et 12'000.-- annuellement à la commune. Mais une place à temps complet est souvent utilisée pour les besoins de deux, voire trois familles.

Selon les normes du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), une crèche peut être constituée d'un ou plusieurs modules de 22 places à 100%. Nous proposons donc de passer des 22 places actuelles à 44 places.

Les caractéristiques fonctionnelles, techniques et financières du projet sont décrites dans les lignes qui suivent.

1. Contexte actuel

Ce projet de doublement des places de garderie s'inscrit dans une réflexion globale sur l'accueil collectif de jour et son évolution dans les années à venir. Le but étant de transmettre à la prochaine législature des infrastructures cohérentes qui tiennent également compte des besoins futurs. La proposition de la Municipalité détaillée dans le présent préavis se base sur les constats suivants:

1.1 La Garderie des "P'tits Mômes"

La Garderie qui compte actuellement 22 places est située au premier étage de l'immeuble de Pré-Fontaine 60-62. Elle est ouverte 12 heures par jour du lundi au vendredi et dispose de 5 places de Nurserie pour les bébés de 0 à 18 mois, 7 places de Trotteurs pour les enfants de 18 à 30 mois et 10 places de Moyens pour les enfants de 30 à 48 mois. Les 22 places à 100% sont occupées à temps partiel par une quarantaine d'enfants. La prise en charge des enfants durant les 60 heures d'ouverture hebdomadaire est assurée par 6 éducatrices formées pour un total de 5,8 ETP, dont 0,5 ETP de direction assumée par l'une d'entre-elles.

Les éducatrices accueillent les enfants par groupes et leurs offrent tous les soins nécessaires à leur développement en fonction de leur âge et de leurs besoins spécifiques. La programmation comprend des activités qui visent à stimuler la curiosité de l'enfant et l'encouragement dans son développement physique, social, émotif et intellectuel. Le centre est conduit par la directrice qui définit l'encadrement pédagogique et applique les règles d'éducation et d'hygiène définies par le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ).

Depuis la reprise de la garderie par la commune en 2011, le Service Jeunesse a reçu plus de 80 demandes de placements auxquelles il n'a pas pu répondre favorablement. Au 1^{er} septembre 2013, 47 familles sont encore inscrites sur notre liste attente. En comparaison, nous avons à Crissier 6.5 places pour 100 enfants de 0 à 4 ans, la moyenne cantonale est de 17.6 places pour 100 enfants.

Sur la base des derniers chiffres, la commune de Crissier devrait disposer aujourd'hui de 27 places de garderie supplémentaires pour répondre à la demande.

- 1.2.** Ce projet d'extension de la garderie doit nous permettre de répondre plus ou moins aux besoins actuels. Dans notre planification, nous avons donc prévu qu'une deuxième extension de 22 places dans les mêmes locaux sera possible à moyen terme, probablement à l'horizon 2017 – 2018.

Afin d'éviter des coûts supplémentaires liés à une deuxième série de travaux, la Municipalité a décidé de tenir compte de cette deuxième extension pour choisir des locaux disposant d'une surface suffisante et des aménagements nécessaires. Dans les descriptions qui suivent, les précisions qui traitent de cette future version de 66 places sont indiquées à titre indicatif en *italique*.

- 1.3.** Outre la garderie, le Centre de Vie Infantile (CVE) comprend également une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) de 24 places pour les enfants en âge de l'école infantile et un Jardin d'enfants de 15 places (occupé hebdomadairement par 55 enfants) qui partagent le même local au rez-de-chaussée du bâtiment de Pré-Fontaine 27.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur Ecole Obligatoire (LEO) et du concordat suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos) les deux années d'école enfantine deviennent les 1^{ère} et 2^{ème} primaires. L'UAPE ne sera plus un accueil préscolaire, mais parascolaire au même titre que L'Accueil pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS) et sera placé sous la même Direction. Le Jardin d'enfants, bien que n'ayant pas les mêmes normes SPJ que la garderie, accueille des enfants âgés entre 2,5 et 4 ans et reste une entité préscolaire sous la direction du CVE.

Actuellement, ces deux structures distinctes occupent le même local et n'arrivent plus à cohabiter de façon cohérente. La première raison est l'importante augmentation de la fréquentation. Contrairement aux années précédentes, L'UAPE et le Jardin d'enfants sont aujourd'hui complets. D'autre part, les différences d'horaires et d'activités entre ces deux groupes sont sources de conflits permanents.

Afin d'améliorer cette situation, il est nécessaire d'installer le Jardin d'enfants dans un lieu qui lui est propre. L'UAPE occuperait l'entier de son local actuel et il disposerait de la surface nécessaire pour accueillir à l'avenir un groupe de 12 écoliers supplémentaire.

- 1.4. Le projet proposé répond aux nombreuses interpellations individuelles ou collectives de la population concernant le manque de places dans notre structure (dont 1 courrier de parents appuyés par 92 signatures). Il répond au postulat de Madame Rodari déposé au Conseil communal par le groupe socialiste « pour un doublement des places de crèche-garderie à Crissier » ainsi qu'à la pétition « RIVA », signée par 93 personnes pour une réaffectation de la salle du centre-socio-culturelle en raison des débordements lors des locations privées.

2. Proposition de la Municipalité

Afin de répondre aux besoins cités précédemment et de limiter les coûts d'investissement et de fonctionnement, la Municipalité propose, pour permettre l'extension à 44 places, de transformer ses propres locaux du Centre Socioculturel situés au rez-de-chaussée de l'actuelle garderie de Pré-fontaine 60-62.

Ces locaux qui ont une taille idéale pour ce projet permettent également de prévoir une deuxième extension dans les années à venir. Ce lieu est déjà destiné à des activités socioculturelles et nécessite peu de transformations pour répondre à nos besoins. La proximité immédiate avec l'autre partie de la garderie existante permet de faciliter la gestion de la structure, le regroupement des enfants selon les périodes et les activités de la journée. Le fait d'être dans un même bâtiment permet également de diminuer de façon importante le personnel d'encadrement. En ce qui concerne les sociétés qui occupent actuellement ces locaux environ une fois par semaine, des locaux de remplacements ont déjà été proposés à une partie d'entre-elles et pour les autres des solutions sont actuellement étudiées.

2.1 L'occupation des locaux et la nouvelle répartition des groupes sont prévues comme suit: (L'ensemble des plans présentés en annexe a été validé par le SPJ)

2.1.1. Le premier étage (qui abrite actuellement les 3 groupes de la garderie) sera dédié aux groupes des 10 bébés et des 14 Trotteurs. Le bureau de la direction reste également à cet étage. La surface de 200 m² comprend pour chaque groupe une salle de sieste, une salle de jeux et d'éveil, une salle de repas avec une cuisinette et un coin bricolages. Dans la partie centrale, un nouveau point pour changer les couches est prévu. La terrasse aménagée de 200 m² permet d'accueillir également les groupes d'enfants du rez-de-chaussée pour les activités extérieures dans un cadre adapté et sécurisé. (Détail des travaux au point 4.2)

En termes de norme SPJ, ces locaux ont la dimension et les équipements nécessaires pour accueillir jusqu'à 15 bébés dans une éventuelle version 66 places.

2.1.2. Les locaux du rez-de-chaussée seront aménagés pour accueillir dans deux salles séparées le groupe des 20 Moyens et le Jardin d'enfants. La cuisine existante sera rafraîchie et permettra de servir les repas pour les 20 "Moyens". Les deux pièces attenantes servent à la fois de salle de sieste et de salle de jeux quand les petits lits sont rangés. L'ancien local de rangement a été transformé en salle à langer et WC. (Détail des travaux point 4.1)

Dans la version 66 places, ces locaux permettront d'accueillir un groupe de 30 Moyens et un groupe de 21 Trotteurs. Le Jardin d'enfants devra alors être déplacé dans un nouveau lieu.

3. Budget de fonctionnement

L'ouverture de 22 places supplémentaires étant prévue pour le 1^{er} septembre 2014, le budget d'exploitation de cette année est établi au prorata pour 4 mois d'exploitation. Dans les nouvelles charges induites 2014 un somme de Fr. 2'000.- pour l'inauguration de la nouvelle structure a été ajouté.

Charges prévisionnelles	2014 4 mois	2015	2016
Traitements et charges sociales patronales (p 3.1.1)	243'000.-	596'000.-	612'500.-
Nouvelles charges induites (p 3.1.2 A et B)	24'000.-	67'000.-	67'000.-
Total Charges de fonctionnement	267'000.-	663'000.-	679'500.-
Participation estimée des parents (p 3.2.1)	85'000.-	295'000.-	295'000.-
Aide cantonale au démarrage - FAJE (p 3.2.2 A)		110'000.-	0.-
Subventions annuelles cantonales - FAJE (p 3.2.2 B)	49'500.-	121'000.-	124'800.-
Total Recettes - Garderie 22 places	134'500.-	526'000.-	419'800.-
Solde à charge de la commune	132'500.-	137'000.-	259'700.-

Les charges nettes de fonctionnement passeront progressivement de Fr. 132'500.- pour 4 mois en 2014 à Fr. 137'000.- en 2015 (grâce aux aides au démarrage) et à Fr. 259'700.- pour une année complète d'exploitation en 2016.

Si la participation moyenne des parents reste stable, le coût final unitaire à charge de la commune pour ces 22 places se déclinera comme suit:

Fr. 6'000.- en 2014 (pour 4 mois), Fr. 6'200.- en 2015 avec l'aide au démarrage et Fr. 11'750.- en 2016.

3.1 Charges

Les incidences sur le budget 2014 seront partielles puisque la mise en exploitation est prévue au 1er septembre 2014.

3.1.1 Charges du personnel

Le niveau de formation des futures éducatrices est clairement défini par le SPJ. Par contre les années d'expériences des postulantes est une variable qui aura une incidence sur les salaires. Afin d'avoir une certaine liberté lors de l'engagement du personnel, le budget prévisible des salaires a été calculé un peu plus haut que la moyenne des salaires du personnel actuel. Le doublement de la garderie et la reprise de 24 places UAPE par l'APEMS impliquent également une revalorisation salariale des deux directrices. Le total des ETP supplémentaires pour la réalisation de ce projet est de **5,5 ETP** qui sont répartis comme suit:

A - 5.1 ETP pour les 22 places de garderie

Au niveau du coût de fonctionnement de la garderie, l'agrandissement de la structure dans le même bâtiment permet de diminuer le nombre d'ETP nécessaire pour encadrer les enfants. Le passage de 22 à 44 places d'accueil, soit 10 places bébés, 14 places trotteurs et 20 places Moyens, nécessite ainsi l'engagement de 6 à 7 éducatrices pour un total de 5.1 ETP supplémentaires par rapport aux 5,8 ETP existants. Cela représente environ Fr. 55'000.- d'économie annuelle par rapport à la création d'une deuxième garderie ailleurs sur le territoire communal. Des économies substantielles sont également réalisées dans la mesure où une partie du mobilier et du matériel sont partagés sur place par les différents groupes.

Mme Danielle Gana, directrice de la garderie, occupe actuellement un poste à 100%, réparti entre 50% de direction et 50% en tant qu'éducatrice. Dès le 1^{er} janvier 2014, à l'ouverture de la garderie, cette dernière devra occuper sa fonction de directrice à 100% pour participer aux engagements du personnel, effectuer les achats de matériel et du mobilier, organiser le fonctionnement de la nouvelle structure de 44 places et procéder à la quarantaine d'inscriptions qu'il faudra gérer dès le mois de mars 2014. Pour cela, il s'agit d'engager une des nouvelles éducatrices à 50% dès le 1^{er} janvier 2014. Les 5 autres éducatrices, pour un total de 4,6 ETP, débiteront quant à elles le 15 août, pour assurer une ouverture le 1^{er} septembre 2014.

B - 0,3 ETP pour la fusion de l'UAPE et de l'APEMS

Comme indiqué au point 1.3, le projet implique également la reprise des 24 places de l'UAPE et des deux éducatrices qui y sont rattachées, par la direction de l'APEMS. La gestion de ces deux structures parascolaires implique une augmentation du temps de direction de Mme Marie-Claude Remy de 0,3 ETP. Actuellement elle est employée à 83,5% répartis entre 40% de direction et 43,5% en tant qu'éducatrice. Il s'agit dès lors d'engager une nouvelle éducatrice à 30% dès le 15 août 2014 pour compenser ce manque. Il faut noter que l'UAPE

est ouverte 46 semaines par année alors que l'APEMS, étant fermé durant les vacances scolaires, est ouvert 39 semaines par année.

C - 0,1 ETP de secrétariat

Au niveau administratif une augmentation de 0,1 ETP de secrétariat est nécessaire pour la facturation et le suivi de la quarantaine de placements supplémentaires. Le pourcentage de poste de notre secrétaire actuelle, Mme Angela Tarchini, passera de 60% à 70% dès le 1^{er} avril 2014.

3.1.2 Nouvelles charges induites

Les frais de fonctionnement annuels 2014 se déclinent comme suit: Salaires (charges sociales comprises) Fr. 596'000.- et frais de fonctionnements Fr. 67'000.-, soit un total de Fr. 663'000.- pour une année complète d'exploitation. En ce qui concerne la nourriture, Pour les enfants inscrits à la garderie le repas est compris dans la participation financière des parents à raison de Fr. 100.- par mois. En fonction du nombre de repas prévus pour les enfants et les éducatrices, le budget nourriture pour une année d'exploitation s'élève à environ **Fr. 32'000.-**.

A - Garderie

Le résumé des charges sur une année complète (2014) pour les 22 places supplémentaires se décline comme suit: Ces sommes sont incluent dans les nouvelles charges induites du budget présenté au point 3 du présent préavis.

Salaires charges sociales comprises	Fr. 562'000.-
Achat fournitures et marchandises	Fr. 35'000.-
Achat mobilier et matériel	Fr. 2'000.-
Frais des activités et locations	Fr. 1'500.-
Diverses charges	Fr. 5'500.-
Participation à la gestion du Réseau par Renens	Fr. 4'300
Montant total des frais de fonctionnement Garderie	Fr. 610'300.-

B - Bâtiment

A titre informatif veuillez trouver ci après le détail des coûts sur une année complète liés à l'exploitation du bâtiment. Ces sommes sont incluses dans les nouvelles charges induites du budget présenté au point 3 du présent préavis.

Salaire Conciergerie charges sociales comprises (0.6 ETP)	Fr. 34'000.-
Fournitures et marchandises de nettoyage	Fr. 2'700.-
Eau, électricité, chauffage, télécommunications	Fr. 10'000.-
Entretien du bâtiment	Fr. 5'000.-
Entretien du mobilier	Fr. 1'000.-
Montant total des frais de fonctionnement Bâtiment	Fr. 52'700.-

Préciser

3.2 Recettes

Ce budget tient compte, de la participation des parents et des subventions cantonales assurées par la Fondation d'Accueil de Jour de Enfants (FAJE). En résumé, sur la base des comptes des dernières années, la répartition du coût d'une place en garderie se décline comme suit: Parents 45%, Commune 38% et Canton 17%.

3.2.1 Participation des parents

Selon la tarification en vigueur dans le réseau Renens-Crissier, le coût à charge des parents pour une place de garderie à 100% est calculé en fonction du revenu mensuel déterminant prévu dans le tableau de tarifications du réseau. A titre indicatif, la tarification sera au minimum de Fr. 325.- par mois pour un revenu mensuel brut de Fr. 3'250.- et au maximum de Fr. 2'400.- par mois pour un revenu mensuel brut de Fr. 16'000.- et plus.

Le montant moyen qui a servi de base pour l'évaluation de la participation parentale au fonctionnement de la nouvelle structure est calculé sur les résultats des deux années précédentes. Pour une place à 100%, la participation parentale moyenne est de Fr. 13'500.- par année. Ce qui équivaut à un salaire mensuel brut moyen du ménage de Fr. 9'700.- Pour une place coûtant, Fr. 30'000.- par année, la participation moyenne des parents ces dernières années est donc estimée à 45 % du prix de revient.

3.2.2 Aide cantonale

Les communes doivent prendre en charge les investissements mais le Canton offre un soutien au démarrage et aux frais d'exploitation. Nous pouvons compter sur les participations suivantes :

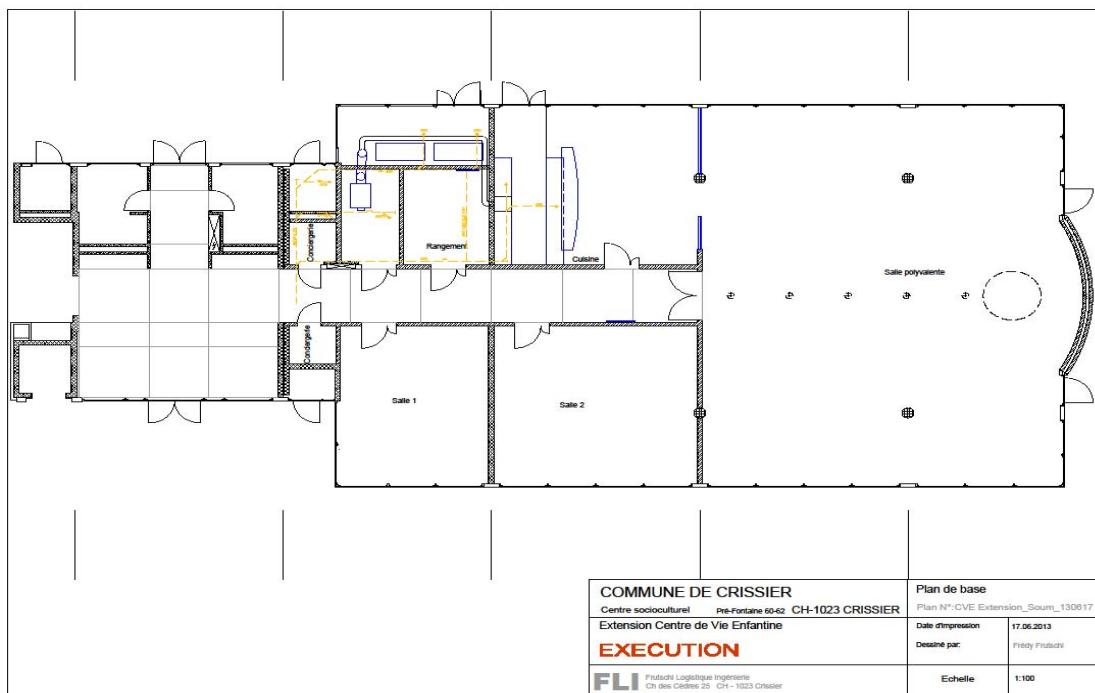
- A-** La Fondation a pour mission de reconnaître (*art. 31 LAJE*) et de subventionner l'accueil de jour par l'intermédiaire des réseaux d'accueil de jour. Le Fonds d'aide au démarrage de la FAJE pour les structures d'accueil préscolaires prévoit le versement de Fr. 5'000.- par place créée. Soit Fr. 110'000.- pour les 22 nouvelles places.
- B-** A cela s'ajoute une subvention annuelle de la FAJE qui est de 22 % des salaires du personnel encadrant. Ce subside n'est pas accordé pour les postes de secrétariat et de gestion mais uniquement pour le personnel éducatif. Sur la base des salaires moyens prévus, la subvention prévisible pour une année complète d'exploitation est d'environ Fr. 120'000.-. Ce qui représente environ le 17% des charges pour les 22 places supplémentaires.

4. Travaux d'aménagements

Les aménagements actuels du centre socioculturel sont organisés tel que sur le plan ci-dessous et en annexe, et comprennent au rez-de-chaussée :

- Le centre œcuménique pour lequel aucune intervention n'est prévue
- La grande salle du centre socioculturel avec sa cuisine attenante représentant une surface 240 m²
- Une salle de réunion de 33 m² (salle n°1)

- Une salle de réunion de 45 m² (salle n°2)
- Un local de rangement de mobilier
- Un local technique
- Deux locaux de conciergerie
- Deux blocs WC adultes hommes et femmes
- Un hall et couloir d'accès au centre œcuménique et au centre socioculturel



A l'étage se trouve actuellement les locaux de la garderie représentant l'équivalent de 200 m² répartie entre les zones de repas, de repos et d'activité pour les trois groupes d'âges. Le bureau de la directrice est également à cet étage.

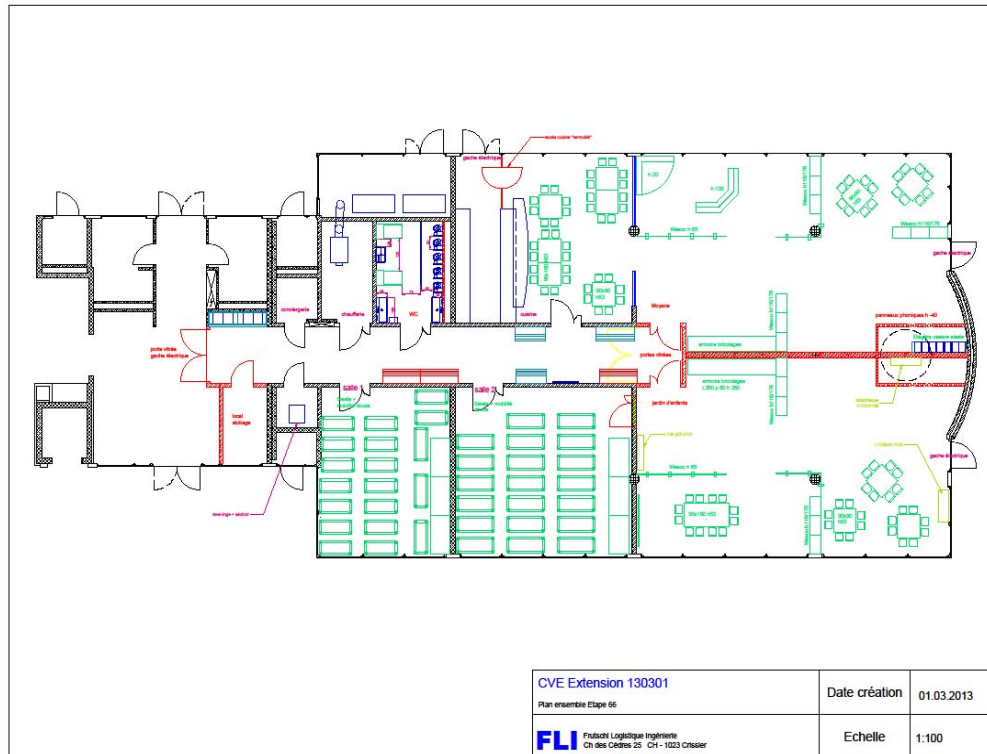
4.1 Description des travaux du rez-de-chaussée

L'aménagement du centre socioculturel adapté en surface d'accueil pour la petite enfance implique des modifications de moyennes importances dans les locaux actuels mais devant répondre aux réglementations en vigueur tant au niveau du SPJ (service de la protection de la Jeunesse) qu'au niveau de l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance). Différents rendez-vous ont été organisés avec ces organismes afin de nous orienter sur l'ampleur des travaux mais également nous permettant d'établir les cahiers de soumissions pour l'ensemble des travaux.

L'ensemble des montants qui sont évoqués dans le présent préavis correspondent aux prix rentrés des soumissions chiffrés par au minimum deux entreprises de la commune de Crissier ou environ.

Tout en sachant qu'à terme les locaux devraient pouvoir accueillir une entité de 66 enfants, nous avons proposé que les travaux qui seront réalisés soient entrepris en fonction de cette

capacité. En effet les différences entre l'étape 44 et l'étape 66 ne sont pas considérables puisqu'il s'agit d'une ouverture supplémentaire dans un mur béton, le positionnement de la porte d'accès aux locaux depuis le hall et l'adjonction de mobilier supplémentaire ainsi que l'aménagement des 2 salles de réunions. Cette proposition permettra d'éviter de nouveaux travaux quand la structure passera de 44 places à 66 places dans un horizon proche.



Les travaux principaux du rez-de-chaussée, consistent à séparer en deux l'ancienne grande salle du centre socioculturel afin de pouvoir créer deux espaces distincts qui accueilleront le « jardin d'enfants » et le groupe des « moyens ». Cette paroi devra être coupe feu et le plafond devra être adapté pour l'implantation de celle-ci. La coupole existante est conservée et sera également traitée à la demande de l'ECA pour garantir une incombustibilité selon les normes en vigueur. Un sas d'entrée donnera accès aux futurs locaux.

Sur l'ensemble de l'étage mis à part les corridors, les futurs WC et la zone cuisine, les revêtements de sol seront traités et adaptés à l'usage. Actuellement deux solutions sont retenues, soit la remise à neuf du parquet actuel, soit le remplacement par un revêtement de type linoléum.

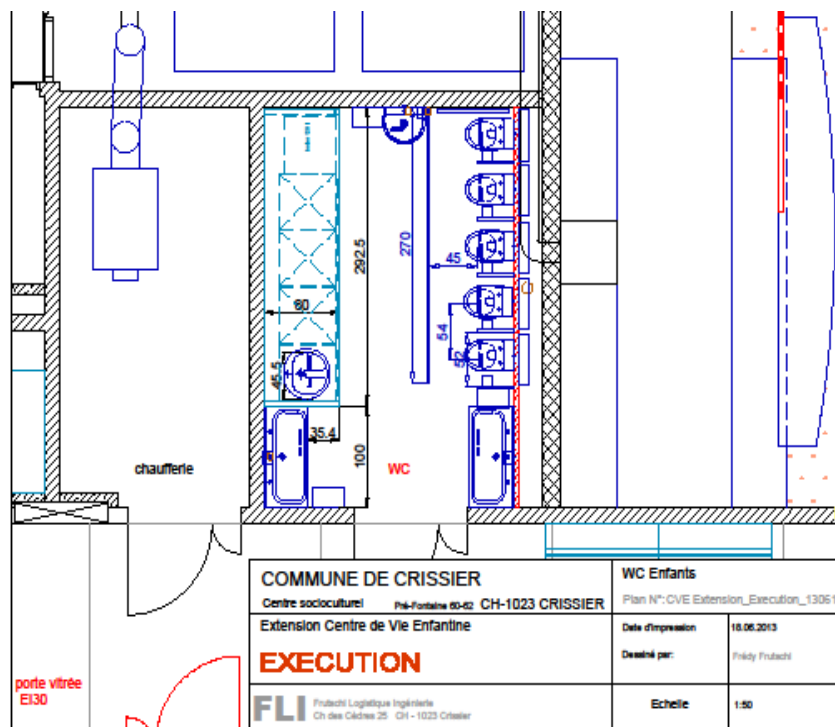
La cuisine sera conservée dans son état actuel, seul l'électroménager sera remplacé. Le bar sera également rénové puisque le revêtement de celui-ci se désagrège. A la demande du SPJ nous devons créer un portillon afin de séparer la zone repas et celle de la cuisine pour éviter les accidents domestiques.

La paroi mobile existante entre la salle et la zone cuisine doit être remplacée par une paroi fixe résistante au feu à la demande l'ECA.

Pour faciliter la surveillance et l'encadrement des enfants nous devons également créer un accès direct à une des salles de sieste depuis la grande salle.

Concernant les sanitaires, les deux blocs sanitaires du hall seront conservés en l'état, à l'usage des éducatrices et des utilisateurs du centre œcuménique.

Pour les enfants, un nouveau bloc sanitaire sera créé dans l'ancien local de rangement mobilier. Dans cet espace cinq WC pour les enfants, ainsi que deux lavabos rigoles à leur hauteur seront installés, ainsi qu'un meuble comprenant un lavabo, trois tables à langer et les rangements nécessaires pour les produits liés aux changes. Un lavabo supplémentaire est prévu pour les éducatrices.



Le local de rangement ayant disparu au bénéfice des WC des enfants, un nouveau local sera créé dans le hall du rez-de-chaussée afin d'obtenir suffisamment de surface de rangement et de stockage pour la structure d'accueil. Ce local sera construit en paroi légère et permettra également d'intégrer dans son prolongement la porte d'accès aux locaux d'accueil de la petite enfance.

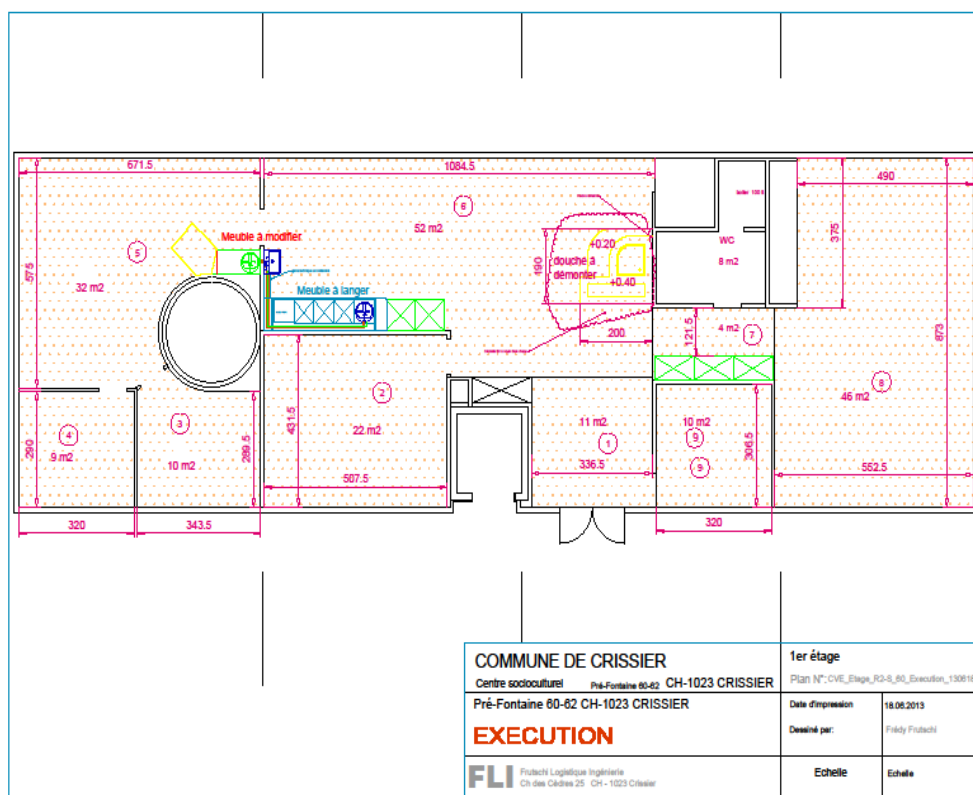
Un des locaux de conciergerie recevra un lave-linge et un sèche-linge, nécessaires au bon fonctionnement de la structure. Le local choisi est celui attenant à la chaufferie, l'alimentation et l'écoulement d'eau étant plus facile d'accès pour les travaux depuis la chaufferie.

L'ensemble des rideaux existants seront également remplacés par de nouveaux voilages ainsi que par des rideaux obscurcissants dans les locaux prévus pour le repos et la sieste. L'ensemble des pieds de vitrages sera également recouvert par un film opaque.

Les installations techniques seront adaptées à la future exploitation en particulier pour l'électricité. En effet la mise en place d'un contrôle d'accès ainsi que de gâche électrique se

Il faut également adapter le coin à langer puisque le nombre de bébés accueillis sera augmenté à la réouverture après travaux. Un bac de douche sera supprimé, n'ayant aucune utilité dans son positionnement actuel.

Enfin l'aire de jeux sur la terrasse, dont les jeux d'origine, vétustes ont du être enlevés pour des raisons de sécurité, sera réaménagée avec des installations neuves et adaptées aux tranches d'âges des enfants accueillis.



5. Coûts des travaux

Les prix ci-dessous sont indiqués par corps de métier sur la base de soumissions rentrées, incluant la part de divers et imprévus.

Coûts des travaux généraux du doublement des surfaces d'accueil de la petite enfance :

• Maçonnerie	Fr	43'000.00
• Sanitaire	Fr	46'200.00
• Menuiserie	Fr	96'600.00
• Electricité	Fr	35'900.00
• Faux plafond	Fr	10'300.00
• Peinture	Fr	20'000.00
• Serrurerie	Fr	16'100.00
• Carrelage	Fr	7'600.00
• Revêtement de sol	Fr	55'400.00
• Rideaux	Fr	13'700.00
• Film opaque des vitres	Fr	6'900.00
• Electroménagers	Fr	13'400.00
• Nettoyage	Fr	4'000.00
• Acoustique	Fr	22'600.00
• Mobilier	Fr	99'500.00

• Signalétiques	Fr	10'000.00
• Déménagements (rez + 1 ^{er})	Fr	6'000.00
• Aménagement aire de jeux terrasse	Fr	22'500.00
• Etudes	Fr	46'300.00
• Frais administratifs et annonces	Fr.	9'000.00

Total investissement préavis 43 / 2011-2016 à voter

Fr 585'000.00

A titre informatif les travaux de l'étage y compris l'air de jeux représentent un montant de Fr 61'400.00 TTC.

6. Planning

Le planning prévisionnel proposé en annexe nous laisse passablement de marge de manœuvre. Cependant tout doit être mis en œuvre pour terminer les travaux pour l'ouverture des locaux au 1^{er} septembre 2014. Nous venons d'ores et déjà de recevoir l'aval des Autorités, le permis déposé n'ayant reçu aucune opposition.

7. Financement

Plan des investissements 2013-2017			
Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2013-2017, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 390'000.--			
Total des investissements prévus de 2013 à 2017			Fr. 48'745'000.00
Divers préavis déjà votés			Fr. 1'826'000.00
8/2011-16	Rénovation des places de jeux	Fr. 350'000.00	
18/2011-16	Eclairage public - Patrimoine administratif Crédit-cadre 2013-2016	Fr. 483'000.00	
20/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement d'un véhicule Nissan King Cab (1993)	Fr. 43'700.00	
22/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Nord - Patrimonium	Fr. 345'000.00	
23/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - Crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment scolaire	Fr. 450'000.00	
24/2011-16	Gare de Renens - Crédit d'ouvrage du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines	Fr. 486'375.00	
25/2011-16	Les Uttins - Crédit d'étude relatif à l'établissement du plan de quartier	Fr. 415'000.00	
26/2011-16	Ley Outre, secteurs 8, 9 et 10 - Crédit d'étude pour la réalisation de tests	Fr. 266'760.00	
27/2011-16	Salle de spectacles de Chisaz - Divers travaux	Fr. 343'000.00	
28/2011-16	Abribus de la rue du Centre - Remplacement	Fr. 78'000.00	
29/2011-16	Bâtiments scolaires - divers travaux	Fr. 477'500.00	
30/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Sud	Fr. 419'000.00	
31/2011-16	Pont "Migros" - remplacement du joint de dilatation	Fr. 100'000.00	
33/2011-16	Secteur Voirie - remplacement de la balayeuse MFH 2500 (2002)	Fr. 185'000.00	
Préavis en cours au 23.9.2013			
39/2011-16	Crédit d'étude relative à l'élaboration d'une vision communale d'implantation des installations commerciales à forte fréquentation	Fr. 120'000.00	
40/2011-16	Bâtiment administratif de Chisaz - réaménagement divers locaux et divers travaux	Fr. 300'000.00	
41/2011-16	Batiments de voirie - divers travaux	Fr. 150'000.00	
42/2011-16	Mise en place d'installations de vidéo protection	Fr. 220'000.00	
43/2011-16	Doublement des surfaces d'accueil petite enfance	Fr. 585'000.00	
45/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - crédit de construction	Fr. 13'600'000.00	
46/2011-16	Pinte communale et parking - crédit de construction	Fr. 4'780'000.00	
47/2011-16	Acquisition et installation de trois panneaux lumineux graphique et mise en place d'un service d'information communal	Fr. 90'000.00	Fr. 24'287'335.00
Solde des investissements à voter selon plan 2013-2017			Fr. 31'753'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2013-2017			Fr. 9'121'335.00
Plan de financement des investissements proposé			
Montant du crédit souhaité			Fr. 585'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.		
Amortissement	Ces dépenses d'investissement, qui ne peuvent être considérées comme thématiques au sens de la péréquation, seront amorties immédiatement par un prélèvement dans le fonds de réserve n° 9282.50 "Investissements futurs".		
Charges de fonctionnement	Le chapitre 3 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.		

8. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n° 43 / 2011-2016 du 4 septembre 2013
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis.
2. De considérer que le présent préavis répond au postulat « pour un doublement des places de crèche-garderie à Crissier » de Madame Sophie Rodari pour le groupe socialiste, classant ainsi ledit postulat.
3. De considérer que le présent préavis répond à la pétition « pour une réaffectation de la salle du centre-socio culturel »

ACCORDE

A la Municipalité le montant du crédit total de **Fr 585'000.-** , selon détails du plan de financement figurant dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 septembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Délégué de la Municipalité à convoquer: Madame Michelle Beaud, Municipale